

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le 18 juillet 2023 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
M. André Benoit, conseiller et maire substitut
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Aucun (o) auditeur.

Absence motivée :

Mme Annie Galipeau, conseillère

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance.

R23SE07-175

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0. Ouverture de la séance extraordinaire
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Projet de la caserne incendie – Offre de services – Études géotechniques
3. Adjudication d'un contrat pour l'achat d'un balai mécanique
4. Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien
5. Autorisation de paiement – Saniquip facture 116559
6. Varia
7. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R23SE07-176

PROJET DE LA CASERNE INCENDIE DE MESSINES – ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité une offre de services pour des études géotechniques auprès de M. Robert D. Edde, ing., de la firme Terra Conseil Experts inc., pour son projet de construction d'une nouvelle caserne incendie;

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat peut être octroyé de gré à gré, et ce, en conformité avec les dispositions applicables en vertu du règlement 2018-349, article 8, sur la gestion contractuelle jusqu'à la concurrence de 99 999\$.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'OCTROYER un mandat à la firme Terra Conseil Experts, et ce, selon les dispositions de son offre de services d'études géotechniques, portant le numéro de référence P23-113-00/L01, datant du 11 juin 2023, pour la somme de 13 105\$, en plus des taxes applicables.

QUE le conseil autorise que le paiement, exigé à la signature de l'entente, soit exécuté par voie électronique, AccèsD, selon le terme du contrat, soit une somme équivalente à 50% de l'offre de services;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jim Smith, directeur général à signer au nom de la Municipalité l'offre de service, lequel fera office de contrat liant les deux parties;

QUE la présente dépense sera acquittée à même la subvention obtenue pour la réalisation dudit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R23SE06-177

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN BALAI MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT QUE le balai mécanique est hors d'usage et que sa condition actuelle est irréparable;

CONSIDÉRANT QU' un balai mécanique 2014 de la marque Global modèle M4 est disponible auprès de l'entreprise Joe Johnson Équipement, située à Innisfil, Ontario au prix de 40 000.00\$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'André Benoit,
Appuyée par Marie-Anne Poulin;
Il est résolu;

D'AUTORISER le directeur général à signer le contrat de vente pour l'acquisition du balai mécanique Global M4 2014 au montant de 40 000\$ en plus des taxes applicables;

QUE la date de livraison soit prévue en avril 2024 et que le paiement soit exigible à la réception de l'équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R23SE07-178

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Messines a pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Messines a pris connaissance de la convention d'aide financière, portant le numéro de dossier JKT77282, l'a signée et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu;

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Messines confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci,

l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Ronald Cross, maire et M. Jim Smith, directeur général sont dûment autorisées ou autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R23SE07-179

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE DE SANIQUIP

CONSIDÉRANT QUE la résolution R2301-033 autorisait l'achat d'une benne à ordures de marque Perkins 2023 auprès de Saniquip Inc. de Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a pris possession de la pièce d'équipement, et ce en date du 17 juillet 2023

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu;

D'AUTORISER le paiement de la facture 116559, émise par Saniquip Inc. d'une somme de 38 719.39 \$ incluant les taxes applicables;

QUE le conseil autorise que le paiement de ladite facture soit exécuté par voie électronique, AccèsD, conformément à la facture #116559;

QUE les sommes requises à l'application de la présente résolution proviennent des postes de grand Livre suivants :

Poste GL	Montant
01-21213-000	20 645 \$
02-92142-840	4 875 \$
03-21083-000	13 200 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R23SE007-180

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19h20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général